

1507 (20 MARS).

Ordonné à Nicolas de Russanges de faire 2 pilles, l'une à écus et l'autre à grans blans au porc espic, garnyes chacune de 2 trousseaulx, pour le m<sup>e</sup> part<sup>er</sup> de la monn<sup>e</sup> d'Angers. Ils sont envoyés le 22 mars suivant.

Le même jour, ordonné au même de tailler les mêmes fers, mais chacun avec 4 trousseaux, pour la monn<sup>e</sup> d'Amiens.

*(Ibidem.)*